

s'ils n'en voient pas le résultat concret dans leur vie quotidienne. Cette coopération nous apporte-t-elle un sentiment de sécurité? Facilite-t-elle la réunion des personnes, indépendamment de la communauté idéologique à laquelle elles appartiennent? Ce sont là des questions auxquelles nos peuples attendent des réponses plus positives encore que celles que nous leur avons fournies jusqu'à présent.

Fort heureusement, nous aurons dans un proche avenir des occasions de réaffirmer - à bon nombre d'égards - le bien-fondé de la ligne de conduite que nous nous sommes donnée en 1975. Le Forum de la Culture se réunira en octobre. Il nous sera possible d'échanger sur la façon dont les problèmes culturels ont été réglés depuis Helsinki, Belgrade et Madrid. J'espère que nous saurons profiter de cette occasion pour procéder à une évaluation réaliste et formuler des recommandations constructives.

La Réunion d'experts sur les contacts entre les personnes, qui se tiendra à Berne en avril 1986, sera un autre jalon important dans le processus de la CSCE. Les Canadiens s'intéressent tout particulièrement à cette réunion et ils en évalueront les résultats avec soin, car si certains États ont considérablement amélioré la mise en oeuvre des engagements contractés à cet égard, d'autres par contre ont régressé de façon marquée.

J'espère, Monsieur le Président, que nous saisissons tous l'occasion de ces futures rencontres pour renouveler l'esprit de l'Acte final et pour engager les mesures qui nous permettront d'en assurer la survie. Il ne sera pas facile de surmonter la tendance qui nous porte à produire plus de mots, plus d'engagements, sans suffisamment tenir compte de la mise en oeuvre des engagements essentiels déjà contractés. Il ne sera pas facile d'accepter l'équilibre qui est inhérent à la CSCE et à l'Acte final. Nous devons cependant reconnaître que même si certains éléments de cet équilibre présentent plus d'intérêt pour certains États participants que pour d'autres, le processus n'a pas pour but de servir les intérêts de certains États, sans le respect réciproque des intérêts légitimes des autres. Nous ne pouvons faire abstraction d'aucun aspect de l'Acte final, car le refus d'exécuter les engagements contractés dans un domaine affaiblit inévitablement les espoirs de voir respectées les obligations assumées dans d'autres et, au bout du compte, paralyse ce qui doit être un processus dynamique et en constante progression. Même si, à un moment donné, certains engagements peuvent ne pas convenir à certains signataires, il reste que les principes généraux et les engagements précis que sont énoncés dans l'Acte final sont des objectifs auxquels nous avons tous dit aspirer, les tenant pour essentiels à la création d'une Europe vivant en paix et en sécurité.